

Résumé et propositions

COLLECTION «CONSTRUIRE LA MEDITERRANEE»

Partenariats public-privé en Méditerranée :

État des lieux et recommandations pour développer les PPP dans le financement de projets dans le Sud et l'Est de la Méditerranée

L'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (IPEMED) publie une étude consacrée aux Partenariats Public-Privé en Méditerranée et propose une série de recommandations pour développer le financement des projets en Méditerranée.

En effet, face à des besoins en investissements de plus en plus importants, estimés par la Banque Européenne d'Investissement à 300 milliards d'euros d'ici 2030, et dans une conjoncture peu favorable où les budgets publics des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Psem) sont contraints par la crise financière et économique, le recours par les différents gouvernements de la région aux partenariats public-privé (PPP) est indispensable.

Les marchés publics ne permettant plus de mener à bien tous les projets, cette alternative semble nécessaire tant les dettes de certains Etats sont importantes.

En théorie, les principaux avantages découlant de l'utilisation des PPP résident dans l'optimisation du rapport coûts/résultats, la répartition des risques entre l'autorité publique et l'opérateur privé, la conservation par l'entité publique du contrôle stratégique du service, et enfin le gain à traiter avec un secteur privé expérimenté.

L'intérêt pour un Etat ou une collectivité locale est « *de développer une infrastructure économique pour assurer le développement d'un pays, tout en réduisant son emprunt et les risques associés.* »

Les Psem présentent des situations très contrastées de par leur histoire, leur contexte politique et macro-économique. Ils ont par conséquent différentes expériences de mise en œuvre de projets sous forme PPP. Si certains pays ont une longue expérience en termes de PPP (Maroc, Egypte et Turquie), d'autres pays n'ont pour le moment pas accompli d'avancées significatives en la matière (Liban, Syrie).

Cependant, le recours croissant à l'usage des PPP ne se fait pas sans obstacles du fait que ce mode de financement et de gestion est relativement nouveau dans la région méditerranéenne.

En effet, les cadres financier et juridique des PPP sont différents d'un pays à l'autre et les projets susceptibles de faire l'objet de PPP ne sont pas clairement identifiés.

Enfin, le secteur privé local ne semble pas outillé pour accompagner des projets d'envergure.



Auteurs

Nicolas Beaussé est responsable du pôle Secteur public d'Altime Charles Riley. Il a plus de treize ans d'expérience en accompagnement de processus de transformation d'organisations publiques et privées. Il est notamment intervenu auprès de nombreuses organisations publiques et entreprises au Maroc (ministère des Finances, Caisse de Dépôt et de Gestion, La Poste...) et en Algérie (ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements, La Poste, Air Algérie...).

Michel Gonnet est président de la société Eudoxia Conseil qu'il a créée en avril 2010. Après un début de carrière au ministère des Finances en tant que chef de service à la direction des Relations économiques extérieures (DREE), il devient ensuite conseiller technique auprès du ministre de l'Économie et du ministre du Budget de 1993 à 1995. De 1995 à 1998, il est directeur de la Comptabilité publique, puis est nommé chargé de mission auprès du ministre de l'Économie et des Finances en 1998. De 1998 à 2004, il occupe les postes de secrétaire général puis de directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations et de président de la Caisse des Dépôts-Développement (C3D). Il rejoint le Groupe Caisse d'Épargne en 2004 en tant que directeur général du Crédit foncier puis, en 2006, directeur de la Banque de développement régional à la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). Il est nommé président du directoire d'OCEOR en 2007.

C'est pourquoi le développement de tels mécanismes pourrait être favorisé à travers notamment **l'élaboration et l'adoption d'un cadre régional harmonisé de PPP qui aurait comme base les recommandations suivantes :**

1. **Instaurer un cadre réglementaire spécifique aux PPP** composé d'une législation unifiée adaptée à tous les types de PPP et à tous les secteurs d'activité et d'une unité PPP rassemblant des compétences variées (juristes, financiers, économistes, ingénieurs, ...).
2. **Présenter aux investisseurs un régime juridique harmonisé** de protection de l'investissement et de garantie de règlement des litiges.
3. **Proposer une offre de garanties** à la carte couvrant les risques politiques, commerciaux et financiers suivant les projets. La création d'un guichet unique regroupant les différents acteurs internationaux et nationaux à même de garantir le financement de projets labellisés est préconisée.
4. **Favoriser le financement des projets en monnaie locale** en développant nationalement un marché obligataire attractif pour les investisseurs et les banques locales. La modernisation des marchés financiers et des bourses des pays concernés et le développement de produits favorisant l'épargne à long terme permettraient de mobiliser des financements locaux. Par ailleurs, l'intégration régionale favoriserait la liquidité et le marché de revente secondaire.
5. **Standardiser les process** de mise en œuvre des PPP afin de créer des modèles reproductibles susceptibles d'attirer et de sécuriser les investisseurs. Pour ce faire, la formation des acteurs publics aux spécificités des PPP mais également des acteurs privés s'ils ont peu d'expérience dans la mise en œuvre de projets globaux est nécessaire. La réalisation d'une étude de faisabilité du projet destinée à déterminer ses modalités de réalisation, d'apprécier et de partager les risques et d'estimer sa rentabilité économique est également fondamentale. Par ailleurs, proposer un groupement de projets (environ 3 ou 4) de taille adaptée aux sources de financements disponibles permet d'attirer les opérateurs privés en leur présentant différentes opportunités d'investissement.
6. **Tenir compte du rôle des collectivités locales** dans le développement des PPP. Développer une expérience nationale sur des petits et moyens PPP permettrait de favoriser des projets plus rapidement mis en œuvre et plus perceptibles pour la population. L'implication des banques locales permettrait en outre d'associer les PME locales et serait donc de nature à favoriser la création d'emplois et le renforcement du tissu industriel. Dans le cadre des collectivités locales, il est important d'informer les élus qui ont souvent une vision erronée des PPP et de faire appel à des conseillers pour préparer les études préalables, rédiger les appels d'offres et les contrats si nécessaire.
7. **Mutualiser les expériences de la Région** par l'intermédiaire d'une task force afin de développer les expériences dans la région par effet d'émulation et d'imitation.
8. **Labelliser des projets** afin de sécuriser les investisseurs sur la conformité des projets développés et ainsi de faciliter l'accès aux marchés financiers pour le financement des projets. Cette labellisation permettrait également d'améliorer la perception de l'attractivité de la Région.